



MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

—
La ministre déléguée
chargée des Français de l'étranger
—

Paris, le 21 novembre 2012

D 137.12

Madame la Présidente,

Vous avez souhaité des précisions concernant la mise en place du nouveau dispositif d'aide à la scolarité sur critères sociaux à la rentrée 2013.

Vous rappelez le courrier qui m'a été adressé par les sénateurs de la majorité présidentielle en date du 31 octobre et qu'ils ont mis en ligne sur leurs sites internet respectifs.

Je leur ai répondu par courrier en date du 6 novembre. J'ai donc le plaisir de vous faire part de la réponse que je leur ai adressée et je vous remercie de l'opportunité qui m'est ainsi donnée d'expliquer un certain nombre de points au sujet de cette réforme qui suscite quelques incompréhensions.

Lors de la session de l'Assemblée des Français de l'Étranger de septembre, j'ai présenté la méthode que j'appliquerai pour mettre en place les réformes indispensables que les Français de l'étranger attendent.

J'ai donc tenu à ce que la Commission Nationale des Bourses puisse se réunir longuement et à trois reprises pour débattre et proposer des améliorations au modèle qui lui était soumis. La Commission Nationale des Bourses est en effet l'instance de concertation légitime par excellence pour étudier une réforme du système des aides à la scolarité. Je vous rappelle qu'y sont représentés notamment les élus au Parlement et à l'Assemblée des Français de l'étranger, les associations de Français, des parents d'élèves et des organisations syndicales.

Je souhaite à cet égard souligner la qualité et le sérieux des travaux de la Commission présidée par la Directrice de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger.

Un grand nombre de propositions émises par les membres de la C.N.B. ont été intégrées dans le modèle validé. A titre d'exemples, les quotients seuils retenus ont été largement modifiés, la part enfant comptabilisée dans le calcul du quotient familial portée à 0,5 point ou encore la charge induite par le handicap pour les familles mieux prise en compte.

De nombreuses précisions ou modifications ont également été apportées aux règles de fonctionnement des Commissions locales de bourse, allant dans le sens d'une plus grande prise en compte des réalités du terrain et d'une plus grande responsabilisation des représentants locaux. Ces mesures répondent, je crois, directement à de très nombreuses et anciennes revendications.

Le dispositif est le fruit d'un long consensus. Il répond aux impératifs de justice et d'équité sociales, cœur de nos campagnes électorales du printemps dernier et qui, soyez en assurés, animent mon action.

Avec les paramètres finalement retenus, ce seront plus de 44% des familles qui seront boursières à taux plein ou à 90% l'année prochaine contre un peu plus de 60% cette année. De même, plus de 55% des familles toucheront des quotités de bourse supérieures à 80%. Le socle des familles qui recevront une aide très substantielle est donc préservé. Il y avait consensus pour reconnaître que la très grande hétérogénéité des familles aidées à 100% était manifeste, leurs revenus s'échelonnant de 0 à 7600 euros mensuels. Le nouveau système distribue de manière plus progressive les bourses en fonction du revenu, il est donc normal et juste de voir baisser légèrement le nombre de bourses à 100%.

Rétablir l'équité dans le système des bourses conduit à corriger les imperfections du système actuel. Certains pays, où s'appliquaient des paramètres particulièrement favorables, par exemple où le revenu minimal pris en compte était manifestement surévalué par rapport au coût réel de la vie, voient leur situation assez logiquement réajustée.

C'est pourquoi la mise en œuvre du nouveau système d'aide entraînera dans certains cas une diminution du nombre de boursiers ou de leurs quotités. Je n'ignore pas que la réforme peut sembler brutale, en particulier dans certains pays touchés par ailleurs par une grave crise économique et sociale. J'ai donc demandé qu'une attention toute particulière soit portée à certaines situations afin que l'on puisse trouver des dispositions transitoires susceptibles d'atténuer les effets immédiats des nouvelles règles.

Vous aurez par ailleurs pu observer que de nombreux pays d'Amérique latine ou d'Afrique, là même où les offres locales d'enseignement public sont notoirement déficientes, verront les élèves boursiers mieux traités, la réforme leur étant plus favorable. C'est donc une réforme qui bénéficie à nos communautés les plus fragiles et les plus démunies.

Afin de corriger les effets mécaniques que la réforme du système pourrait faire apparaître, j'ai souhaité donner davantage de responsabilités aux Commissions locales de bourses. Notamment, une plus large latitude dans l'attribution des quotités leur sera confiée dans le respect de l'enveloppe budgétaire déterminée qui aura été arrêtée à la suite du traitement des demandes par les services consulaires.

Enfin, comme je l'ai annoncé lors de la clôture de la C.N.B., un point d'étape sera réalisé au cours de l'année prochaine pour étudier l'impact de la mise en place de la réforme et évaluer les éventuelles corrections qui pourraient y être apportées.

Nous ne pouvons pas différer la mise en place de cette réforme réclamée depuis longtemps par nombre d'entre vous. L'augmentation déjà substantielle du budget des aides à la scolarité que nous avons obtenue pour 2013 dans un contexte budgétaire qui, je le rappelle, impose 10 milliards d'économies au budget de l'Etat, ne suffirait pas à financer une campagne de bourses basée sur les anciens paramètres dont tout le monde s'accorde à reconnaître qu'ils nous menaient vers de graves difficultés financières en plus d'être à l'origine de situations d'injustice.

Vous n'êtes pas sans ignorer non plus que notre enseignement français à l'étranger est à un point critique de son développement. Nous devons très rapidement définir collectivement ce que nous voulons pour notre réseau d'enseignement.

J'espère que les éléments de ce courrier seront de nature à vous éclairer et à vous assurer que nous avons la conviction de mettre en œuvre une réforme, juste, équitable, financièrement soutenable pour nos finances publiques et indispensable à la sauvegarde dans le temps de notre modèle d'aide à la scolarité unique au monde.

Je sais pouvoir compter sur votre soutien et votre engagement pour que cette réforme soit une réussite au service de nos concitoyens et de nos écoles.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'assurance de ma plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hélène Conway-Mouret', with a stylized, flowing script.

Hélène CONWAY-MOURET